

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# L'AFFICHE GAGNANTE POUR LES FÊTES DE BAYONNE 2023

Près de 14 000 votes enregistrés pour le concours 2023



**Le projet lauréat du concours de l'affiche des Fêtes 2023 est celui de Régis La Joie.** Illustrateur professionnel installé en Bretagne sous le pseudonyme Nitch, **Régis La Joie** participait pour la première fois au concours d'affiche des Fêtes de Bayonne. Il se dit fasciné par la collection d'affiches des Fêtes de son ami Benoît, rencontré en 1998 grâce au rugby. Ce dernier lui a fait découvrir sa région, sa ville et ses Fêtes. C'est en partie pour lui et en l'honneur de leur amitié qu'il s'est lancé dans le concours de création de l'affiche des Fêtes de Bayonne 2023. Il a choisi de focaliser

sa proposition sur le moment fort de l'ouverture, avec le Roi Léon au balcon face à une foule de foulards rouges, un moment de communion.

Les résultats sont sans appel, c'est le projet d'affiche proposé par **Régis La Joie qui arrive en tête avec 34,43 % des suffrages**, devant ceux d'Ophélie Dhayere avec 23,11 % des votes, Audrey Birles (21,73 %), Vincent Bergue (11,7 %) et Miguel Urmeneta (9,03 %).

Sur la période de vote, soit du 10 au 26 février 2023, **13 668 personnes** ont voté via Internet. Le site internet des Fêtes de Bayonne fetes.bayonne.fr, lancé à l'occasion du concours de l'affiche des Fêtes 2022 et adapté au vote et à la navigation en mobilité, a enregistré **51 923** visites et **67 981** consultations de la page dédiée au concours de l'affiche. À noter également l'engouement certain de ce concours sur les réseaux sociaux et plus spécifiquement sur la page Facebook des Fêtes de Bayonne **avec 350 000** visiteurs sur la période.

Sur les 13 668 votants, **près de 68 %** proviennent des Pyrénées-Atlantiques (7 498) et des Landes (1 760), et près de 20 % (2 533) de la ville de Bayonne.

Des votes ont été enregistrés de la France entière et jusqu'aux départements et régions d'outre-mer. Des internautes ont aussi voté depuis l'Argentine, le Mexique, le Maroc, le Sénégal, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, la Finlande ou le Pérou.

**Pour cette édition, les votes du public ont compté pour 60 % des résultats finaux. Les 40 % restant reflétant le vote exprimé par les membres de la commission extra-municipale.** À noter que l'ensemble de la procédure est réalisé sous le contrôle d'un huissier de justice.